



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-142

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2021-09-16-00005 - Arrêté du 16 septembre 2021 relatif à la liste des écoles publiques inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2021 (4 pages)	Page 3
R28-2021-09-08-00018 - Arrêté n° 2021-22 portant création de la commission d'accès au 2ème cycle de l'enseignement supérieur de la région académique Normandie (2 pages)	Page 8
R28-2021-09-17-00005 - Arrêté n°2021-25 portant constitution pour la région académique Normandie de la commission électorale prévue à l'article 5 de l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires CROUS.pdf (2 pages)	Page 11
R28-2021-09-16-00008 - Arrêté portant délégation de signature à la DEC (3 pages)	Page 14
R28-2021-09-16-00007 - Arrêté portant délégation de signature à la direction des systèmes d'information (2 pages)	Page 18
R28-2021-09-16-00006 - Arrêté portant délégation de signature au Pôle expertise- Pensions (2 pages)	Page 21

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-16-00005

Arrêté du 16 septembre 2021 relatif à la liste des
écoles publiques inscrites dans le programme
REP à la rentrée scolaire 2021



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 16 septembre 2021 relatif à la liste des écoles publiques inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2021

La rectrice de l'académie de Normandie

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,
Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 et sa modification du 1-9-2019 (NOR : MENE1900335A) relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP

ARRETE :

Article 1^{er}

Au 1^{er} septembre 2021, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) est arrêtée conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021.

Fait le 16 septembre 2021

La rectrice de l'académie de Normandie,

Christine GAVINI-CHEVET

Liste des écoles participant au programme " Réseau d'éducation prioritaire"

Arrêté rectoral du 16 septembre 2021

DEPARTEMENT	COMMUNE	UAI	PATRONYME	TYPE D'ETABLISSEMENT
CALVADOS	COLOMBELLE	0140774R	HENRI SELLIER	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE TETE DE RESEAU
CALVADOS	COLOMBELLE	0140776T	HENRI SELLIER	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0141136J	PIERRE VARIGNON	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0141386F	PIERRE GRINGOIRE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	ISIGNY-SUR-MER	0141257R	DU VAL D'AURE	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	LA CAMBE	0140193J		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	GRANDCAMP-MAISY	0140204W	JEAN MARION	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	ISIGNY-SUR-MER	0141970R	GROUPE SCOLAIRE J.PREVERT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	CAEN	0141268C	GUILLAUME DE NORMANDIE	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	CAEN	0142113W	ALBERT CAMUS	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	CAEN	0142118B	REINE MATHILDE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	LISIEUX	0141315D	PIERRE SIMON DE LAPLACE	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	LISIEUX	0141261V	JEAN MOULIN	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	LISIEUX	0141393N	SAINT EXUPERY 3	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	LISIEUX	0141704B	JULES VERNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0141363F	NELSON MANDELA	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0140111V	CAMILLE BLAISOT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0141604T	JEAN BOISARD	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0141702Z	SIMONE VEIL	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0142137X	POPPA DE VALOIS	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	FLEURY-SUR-ORNE	0141553M	STEPHEN HAWKING	COLLEGE TETE DE RESEAU
CALVADOS	CAEN	0141539X	EUSTACHE RESTOUT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	CAEN	0142069Y	LOUIS LE CHATELIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
CALVADOS	CAEN	0142086S	VIEIRA DA SILVA	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	PERIERS	0500053L	LE FAIRAGE	COLLEGE TETE DE RESEAU
MANCHE	FEUGERES	0500600F		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	GORGES	0500602H		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	0500615X		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	MARCHESIEU	0501506R		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	PERIERS	0501636G		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	LE PLESSIS	0500611T	LASTELLE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
MANCHE	SAINTE-MERE-EGLISE	0500068C	SAINT EXUPERY	COLLEGE TETE DE RESEAU
MANCHE	SAINTE-MERE-EGLISE	0501009A	LA COLOMBE (CHEF DU PONT)	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	SAINTE-MARIE-DU-MONT	0501683H		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	PICAVILLE	0501826N	LE VIEUX FIGUIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	SAINTE-MERE-EGLISE	0501882Z	(SAINTE MERE EGLISE)	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	0500083U	LE DINANDIER	COLLEGE TETE DE RESEAU
MANCHE	LA BLOUTIE	0500916Z		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	BOURGUENOL	0500917A		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	FLEURY	0500921E		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	SAINTE-CECILE	0500925J		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	COULOUVRAY	0501504N		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	LA LANDE-D'AIROU	0501695W		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	0501821H	JACQUES PREVERT	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
MANCHE	VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	0500929N	(VILLEDIEU LES POELES)	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
MANCHE	CHERENCE-LE-HERON	0501518D		ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	0501205N	LES PROVINCES	COLLEGE TETE DE RESEAU
MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	0501211V	HAMEAU NOBLET (CHERBOURG-OCTEVILLE)	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	0501237Y	HAMEAU BAQUESNE (CHERBOURG-OCTEVILLE)	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	0501235W	LES TOURNESOLS (CHERBOURG-OCTEVILLE)	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	0501707J	LES COQUELICOTS (CHERBOURG-OCTEVILLE)	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
MANCHE	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	0501300S	GUILLAUME FOUACE	COLLEGE TETE DE RESEAU
MANCHE	QUETTEHOU	0501413P		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	0501492A	MARCEL LEPAYSANT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	MONTFARVILLE	0501523J	GUILLAUME DE NORMANDIE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MANCHE	REVILLE	0501803N		ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	VIMOUTIERS	0610045T	ARLETTE HEE-FERGANT	COLLEGE TETE DE RESEAU
ORNE	VIMOUTIERS	0610686P	FLAUBERT - LA VARENDE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	FLERS	0610057F	JEAN MONNET	COLLEGE TETE DE RESEAU
ORNE	FLERS	0610463X	LES VALLEES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	FLERS	0611193R	MORIN/LA FONTAINE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	ALENCON	0611026J	LOUISE MICHEL	COLLEGE TETE DE RESEAU
ORNE	ALENCON	0611043C	MOLIERE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	ALENCON	0611044D	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ORNE	ALENCON	0611111B	JULES VERNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
EURE	EVREUX	0271095U	GEORGES POLITZER	COLLEGE TETE DE RESEAU
EURE	EVREUX	0271826N	MAXIME MARCHAND	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
EURE	EVREUX	0271440U	ROBERT DESNOS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761781Y	JEAN MOULIN	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762542A	JACQUES PREVERT	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762940H	LOUIS BLANC	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763240J	JULES GUESDE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761252Y	JULES GUESDE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761300A	JACQUES PREVERT	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762543B	MAURICE SCHLEWITZ	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763219L	LOUIS BLANC	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761782Z	EUGENE VARLIN	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0760809S	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761937T	EUGENE VARLIN II	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762247E	EUGENE VARLIN I	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761259F	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763229X	EUGENE VARLIN	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761783A	JACQUES MONOD	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762422V	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763350D	GEORGE SAND	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761253Z	JULES DURAND	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761260G	GEORGE SAND	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762475C	CHARLES PERRAULT	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0761949F	FERNAND LEGER	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762237U	PABLO PICASSO	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762324N	LOUIS DE SAINT JUST	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762374T	IRENE JOLIOT-CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762771Z	CHEVREUL - GAY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0761206Y	JEAN-BAPTISTE CLEMENT	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0761207Z	JEAN JAURES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762236T	CASANOVA	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762332X	ELSA TRIOLET	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE PETIT-QUEVILLY	0762440P	ROBERT DESNOS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761954L	GUSTAVE COURBET	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761210C	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761211D	ARTHUR FLEURY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0762184L	TURGAUVILLE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0762508N	JACQUES EBERHARD	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761224T	ARTHUR FLEURY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761227W	PAUL LANGEVIN-HENRI WALLON	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GONFREVILLE-L'ORCHER	0761754U	JEAN JAURES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GRAND-COURONNE	0762080Y	HENRI MATISSE	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	GRAND-COURONNE	0762235S	PABLO PICASSO	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	GRAND-COURONNE	0762207L	PABLO PICASSO	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CANTELEU	0762089H	CHARLES GOUNOD	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	CANTELEU	0762103Y	CLAUDE MONET	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CANTELEU	0763207Y	GUY DE MAUPASSANT	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CANTELEU	0761086T	GUY DE MAUPASSANT	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CANTELEU	0762057Y	CLAUDE MONET	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CANTELEU	0762138L	GEORGES BIZET	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762127Z	HENRI WALLON	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762143S	CHARLES VICTOIRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762425Y	HENRI WALLON II	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763226U	FRANCIS CARCO	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762160K	CHARLES VICTOIRE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762192V	HENRI WALLON I	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762345L	FRANCIS CARCO II	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762128A	LEO LAGRANGE	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762505K	JEAN MARIDOR	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762925S	FERDINAND BUISSON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761239J	FERDINAND BUISSON	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763493J	JULES MASSENET	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0762132E	ROBESPIERRE	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0762685F	JEAN MACE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0760974W	JEAN MACE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0760980C	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0762133F	PABLO PICASSO	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0763010J	ANDRE AMPERE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0763196L	LOUIS PERGAUD	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0760963J	ANDRE AMPERE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	0762906W	FREDERIC ROSSIF	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762173Z	MARCEL PAGNOL	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0760810T	VALMY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763462A	MOLIÈRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761237G	ALPHONSE DE LAMARTINE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761266N	VALMY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762226G	THEOPHILE GAUTIER	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762695S	COLETTE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0763333K	THEOPHILE GAUTIER	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0761264L	COLETTE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	LE HAVRE	0762141P	THEOPHILE GAUTIER II	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	FECAMP	0762287Y	GEORGES CUVIER	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	FECAMP	0761288M	DU PORT	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	FECAMP	0761291R	ALBERT CAMUS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	FECAMP	0761591S	GERMAINE COTY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	FECAMP	0762484M	DU PARC	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762459K	NELSON MANDELA	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	ELBEUF	0761502V	ANTOINE DE CONDORCET	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0761507A	MOLIERE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762784N	CHARLES MOUCHEL	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762847G	JULES MICHELET	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0761503W	JACQUES PREVERT	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0761534E	RAYMONDE LEFRANCOIS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762140N	ANDRE MALRAUX	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762353V	MOLIERE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CLEON	0762679Z	JACQUES BREL	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	CLEON	0762382B	RENE GOSCINNY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CLEON	0762710H	GROUPE SCOLAIRE CURIE-PRÉVERT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CLEON	0762489T	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CLEON	0762815X	CAPUCINE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0762919K	JACQUES-YVES COUSTEAU	COLLEGE TETE DE RESEAU
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0761513G	VICTOR HUGO	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0761516K	MADAME DE SEVIGNE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762485N	ALPHONSE DAUDET	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0762834T	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0761515J	M.P.PREVEL	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0762490U	LOUISE MICHEL	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	ELBEUF	0762502G	ALPHONSE DAUDET	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
SEINE MARITIME	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	0762811T	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-08-00018

Arrêté n° 2021-22 portant création de la
commission d'accès au 2ème cycle de
l'enseignement supérieur de la région
académique Normandie



**Département de l'Accompagnement et
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

A R R Ê T É N° 2021-22

**Portant création de la commission d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur
de la région académique Normandie**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article R612-36-3

Arrête :

Article 1 : La commission d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur de la région académique Normandie (ci-après dénommée « la commission ») est compétente pour examiner la situation des étudiants licenciés en Normandie et qui n'ont pas reçu de proposition d'admission dans une formation conduisant au diplôme national de master pour la rentrée universitaire 2021, en application des dispositions du I de l'article R612-36-3 du code de l'éducation.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- Présidente : Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de la région académique Normandie, représentée par Xavier PANNECOUCKE, délégué régional à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (DRESRI)
- Représentants des services académiques :
 - ✓ Carole ALEXANDRE, adjointe au DRESRI, référente « Trouver mon master »
 - ✓ Emily GENET, cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur (DACES)
 - ✓ Julie LENGRAND, cheffe du pôle du contrôle de légalité au DACES, référente « Trouver mon master »
- Représentants des établissements de la région académique dispensant des formations d'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme national de master :
 - ✓ Pour l'université de Caen Normandie : le président Lamri ADOUI, ou son représentant (F/H)
 - ✓ Pour l'université de Rouen Normandie : le président Joël ALEXANDRE, ou son représentant (F/H)
 - ✓ Pour l'université Le Havre Normandie : le président Pedro LAGES DOS SANTOS, ou son représentant (F/H)

Article 3 : Sur demande des présidents des établissements, la rectrice peut inviter aux séances de la commission leurs agents participant directement au traitement des demandes des étudiants concernés.

Article 4 : La commission se réunit selon un calendrier fixé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et sur convocation de la rectrice de la région académique Normandie.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux universités de Caen Normandie, de Rouen Normandie et Le Havre Normandie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 6 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 8 septembre 2021



Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-17-00005

Arrêté n°2021-25 portant constitution pour la région académique Normandie de la commission électorale prévue à l'article 5 de l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires CROUS.pdf



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et l'Innovation**

Département de l'Accompagnement et
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

A R R Ê T É N° 2021-25

Portant constitution pour la région académique Normandie de la commission électorale prévue à l'article 5 de l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 822-12 et suivants

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire du 31 août 2021 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Arrête :

Article 1 – Une commission électorale est créée pour veiller au bon déroulement des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Normandie (ci-dessous désigné par « CROUS Normandie ») qui se tiendront du 6 au 10 décembre 2021 inclus.

Elle est présidée par la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités, ou son représentant (F/H).

Article 2 - Sont désignés membres de la commission électorale au titre de représentants de l'administration du CROUS Normandie :

- En qualité de titulaires

* Mme Virginie CATHERINE, directrice générale

* M. Alban PHILIPPE, directeur de la vie de l'étudiant

* M. Christian HAY, directeur des affaires générales et juridiques

* Mme Corinne HUET, directrice des résidences et restaurants universitaires du Havre

* M. Yann CHEVILLER, chargé d'innovation numérique

- En qualité de suppléants

* M. Laurent POTIE, directeur adjoint

* Mme Irène BINARD, adjointe à la direction de la vie étudiante

* M. François VAN ROEY, secrétaire de direction

* M. Nicolas LOUIS, directeur du service informatique

* M. Marc ECHEVIN, directeur des résidences et restaurants Galois et Panorama à Mont-Saint-Aignan

Article 3 – Sont désignés membres de la commission électorale au titre des représentants étudiants, sous réserve d'inscription en établissement et de règlement ou exonération de la CVEC pour l'année universitaire 2021-2022 au jour de la première séance de la commission (T : titulaire / S : suppléant) :

* Pour la FAGE, M. Maxime LETOUPIN (T) et Mme Coralie DUVAL (S)

* Pour l'ONDE, M. Steven BELLIN (T) et Mme Anaëlle VILLETTE (S)

* Pour l'UNEF, M. Zakaria EL AZZAOUI (T) et Mme Linda MALAR (S)

* Pour l'UNI, M. Edouard VARIN (T) et M. Mathieu PICQUE (S)

* Pour l'UNION, M. Sofiane AISSAOUI (T) et Mme Lara LEMAIRE (S)

Article 4 – La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie et au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 septembre 2021



Christine GAYINI-CHEVET
Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux qu'il vous appartiendra de m'adresser,
- soit un recours hiérarchique devant le ministre de l'éducation nationale,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peut être fait sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous envisagez, en cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, de former ensuite un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois). Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite est notifiée dans un délai de deux mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle le recours est parvenu à l'administration – vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux. En cas de recours contentieux, le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-16-00008

Arrêté portant délégation de signature à la DEC



Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu l'article R 222-1 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'enseignement scolaire et du budget de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie - Mme Christine GAVINI-CHEVET ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Philippe Diaz, attaché d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Normandie ;

Vu l'arrêté en date du 9 janvier 2020 portant nomination et classement de M. François FOSELLE, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines, (académie de Normandie) ;

Vu l'arrêté N° SGAR/20-010 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté en date du 20 janvier 2021 portant nomination et classement de Mme Alexandra GREVERIE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice du budget académique (académie de Normandie) ;

A R R Ê T E

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à de M. Philippe DIAZ, attaché d'administration hors classe, secrétaire général de l'académie de Normandie, à M. François FOSELLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au secrétaire général de l'académie de Normandie, directeur des relations et des ressources humaines, et à Mme Alexandra GRÉVERIE, attachée d'administration hors classe, adjointe au secrétaire générale de l'académie de Normandie, directrice du budget académique, pour les actes et décisions concernant la division des examens et concours.

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences et limitativement désignés:

- Les actes relatifs à l'organisation et à la gestion des examens et concours déconcentrés au niveau académique ;
- Les décisions de positionnement réglementaire ;
- Les décisions d'aménagement d'épreuves ;
- Les notifications des dotations en matière d'œuvre et de secrétariat de jury ;
- Les circulaires relatives aux indemnités de chef de centre et au secrétariat de jury ;
- Les courriers d'appel à sujets d'examens ;
- Les attestations de réussite aux examens
- Les convocations et ordres de mission ;
- Les bons de commande FRAM et les états de frais correspondants nécessaires à l'organisation des examens et concours.

- M. Philippe DIAZ et en cas d'absence de sa part à :

- Mme Alexandra GRÉVERIE ainsi que M. François FOSELLE, et en cas d'absence de leur part à :

- M. Laurent MUSSARD, administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des examens et concours de l'académie de Normandie, et à Myriam LESELLIER, attachée principale d'administration, adjointe au chef de la division des examens et concours de l'académie de Normandie, et en cas d'absence de leur part à :

- Mme Ann-Katrin FAURE, cheffe du bureau des concours de recrutement des personnels du périmètre de Rouen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- M. Benjamin BIGOT, chef du bureau des concours de recrutement des personnels du périmètre de Caen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- Mme Audrey BENSAKHRIA, cheffe du bureau des examens de l'enseignement professionnel du périmètre de Rouen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- M. Alain CROQUET, chef du bureau des examens de l'enseignement professionnel périmètre de Caen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- M. Aurélien DECAUX, chef du bureau du baccalauréat général et technologique du périmètre de Rouen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- Mme Audrey HUSSON, cheffe du bureau du baccalauréat général et technologique périmètre de Caen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- Mme Delphine ADAM, cheffe du bureau des examens l'enseignement technologique supérieur du périmètre de Rouen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- Mme Cécile ABADIE-MONMOUSSEAU, cheffe du bureau des examens l'enseignement technologique supérieur périmètre de Caen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- M. Christophe BIVEL, chef du bureau des sujets d'examens du périmètre de Rouen pour les courriers de convocation des commissions d'élaboration de sujets, pour les

courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes.

- Mme Françoise AVRIL, cheffe du bureau des sujets d'examens périmètre de Caen pour les courriers de convocation des commissions d'élaboration de sujets, pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes.
- M. Yohann DOLLÉ, chef du bureau des examens du collège et de l'EPS, certification du diplôme de compétence en langue du périmètre de Rouen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.
- Mme Christine MAHEUT, cheffe du bureau des examens du collège et de l'EPS, certification du diplôme de compétence en langue périmètre de Caen pour les courriers courants de réponse aux usagers à l'exclusion des recours, les attestations de réussite aux examens, les relevés de notes, les décisions d'aménagement d'épreuves.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 février 2021.

Article 4 : M. le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 09 2021



Christine GAVINI

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-16-00007

Arrêté portant délégation de signature à la
direction des systèmes d'information



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE NORMANDIE,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU les articles D. 220-20, R. 222-2 et R. 222-2-1, D. 222-35 et R. 222-36-2 du code de l'Education ;

VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

VU le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

VU le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie - Mme GAVINI-CHEVET (Christine) ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination de monsieur Philippe Diaz, attaché d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Normandie ;

VU l'arrêté en date du 9 janvier 2020 portant nomination et classement de Monsieur François FOSELLE, dans l'emploi d'adjoint au Secrétaire Général d'Académie, directeur des relations et des ressources humaines, (académie de Normandie) ;

VU l'arrêté en date du 20 janvier 2021, portant nomination de madame Alexandra GREVERIE, dans l'emploi d'Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie de Normandie, directrice du budget académique (académie de Normandie) ;

VU l'arrêté N° SGAR/21-034 du 2 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur Philippe DIAZ secrétaire général de l'académie de Normandie, à effet de signer tous actes, décisions et correspondances relatifs au fonctionnement de la direction des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe DIAZ secrétaire général de l'académie de Normandie, délégation de signature est donnée à monsieur François FOSELLE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Normandie, à de madame Alexandra GREVERIE, adjointe au secrétaire général, directrice du budget de l'académie de Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe DIAZ, de monsieur François FOSELLE, et de madame Alexandra GREVERIE, délégation est donnée à Monsieur Jacky GALICHER, directeur des systèmes d'information et en cas d'absence ou d'empêchement à monsieur Denis BEUZELIN directeur adjoint des systèmes d'information à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exclusion des actes relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses informatiques.

- toutes les décisions relatives à l'archivage des services et à la gestion de la politique d'archivage des départements de l'Eure et de Seine-Maritime

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 09 2021



Christine GAVINI

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2021-09-16-00006

Arrêté portant délégation de signature au Pôle
expertise- Pensions



Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu l'article R 222-1 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'enseignement scolaire et du budget de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie - Mme Christine GAVINI-CHEVET ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Philippe Diaz, attaché d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Normandie ;

Vu l'arrêté en date du 9 janvier 2020 portant nomination et classement de M. François FOSELLE, dans l'emploi d'adjoint au Secrétaire Général d'Académie, directeur des relations et des ressources humaines, (académie de Normandie) ;

Vu l'arrêté en date du 20 janvier 2021 portant nomination et classement de Mme Alexandra GREVERIE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice du budget académique (académie de Normandie) ;

Vu l'arrêté N° SGAR/21-034 du 2 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité ;

A R R Ê T E

- Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe DIAZ, attaché d'administration hors classe, secrétaire général de l'académie de Normandie, à M. François FOSELLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au secrétaire général de l'académie de Normandie, directeur des relations et des ressources humaines, et à Mme Alexandra GREVERIE, attachée d'administration hors classe, adjointe au secrétaire général de l'académie de Normandie, directrice du budget académique, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions du Pôle Pensions et notamment toutes les décisions relatives aux personnels dont la gestion a été déconcentrée.
- Article 2 :** Subdélégation de signature est également donnée à M. Philippe DIAZ, à M. François FOSELLE, et à Mme Alexandra GREVERIE, à l'effet de signer pour les ATSS, les personnels enseignants du premier et second degré, et les personnels d'éducation, d'information et d'orientation des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime :
- les décisions de radiation des cadres en vue de l'admission à la retraite, par anticipation, par ancienneté et limite d'âge, pour invalidité ;
 - les décisions relatives au recul de la limite d'âge, au maintien en activité et à la prolongation d'activité ;
 - les décisions d'attribution des capitaux décès aux ayants droits des fonctionnaires et stagiaires ;
 - les décisions d'attribution de majoration pour tierce personne ;
 - les décisions relatives aux validations des services auxiliaires pour la retraite ;
 - les décisions portant sur la gestion des cotisations et des relations avec les régimes de retraite :
 - les certificats d'exercice
 - les états des services à valider (ESV) pour l'IRCANTEC
 - les décisions individuelles modificatives (DIM) pour l'IRCANTEC
 - les attestations employeurs pour l'IRCANTEC et pour la CARSAT
- Article 4 :** En cas d'absence de M. Philippe DIAZ, de M. François FOSELLE, et de Mme Alexandra GREVERIE, les délégations consenties aux articles 1 et 2 seront consenties à madame Françoise DUREL, cheffe du pôle d'expertise et de service – pensions.
- Article 5 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 février 2021.
- Article 6 :** M. le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure, de la Préfecture de Seine-Maritime et de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 09 2021

Christine GAVINI

